

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIRECTION DES ARCHIVES

Centre des archives diplomatiques de la Courneuve

Contentieux

Droit maritime

1744 – 1902

509QO

Répertoire numérique détaillé

par
Paul LEONARDO de SA, vacataire,

sous la direction de
Pierre MARCHANDIN, responsable de fonds.

La Courneuve, décembre 2024

Référence : FRMAE 509QO

Intitulé : Contentieux, droit maritime, 1744-1902

Dates extrêmes : 1744 - 1902

Niveau de description : sous-fonds.

Présentation, importance matérielle et support : 75 articles, soit 6,7 m. l.

Producteur : Bureau, puis sous-direction du Contentieux

Histoire administrative du producteur :

1793 – 1798 : le bureau du Contentieux pendant la Révolution

Un bureau du Contentieux politique et commercial est créé en avril 1793 au sein du ministère des Affaires étrangères. Il est dirigé par Pierre Boulovard avec Henri Rosenstiel comme adjoint. Ce bureau a pour compétences les prises maritimes, les traités de commerce et les litiges frontaliers ou entre Français de l'étranger. Jusqu'au 26 frimaire an II (16 décembre 1793) il a aussi compétence pour les douanes. C'est le contentieux des prises qui représentait l'essentiel de son travail. Après deux ans d'existence instable, le bureau du Contentieux est recréé en 1795 lors du rétablissement du ministère. Sa direction est donnée à Pierre Paganel, ancien député à la Législative et à la Convention.

1798 – 1844 : l'éclipse

En décembre 1798, Talleyrand supprime le bureau du Contentieux. Ses compétences en matière de prises sont réparties entre plusieurs ministères : le contentieux administratif est confié au ministère de la Marine, le contentieux judiciaire au ministère de la Justice, le Département ne conservant que le contentieux diplomatique, traité par la direction politique. En 1800 est créé le Conseil des prises¹, chargé de juger en première instance les prises maritimes. Le ministère est en relation suivie avec cette nouvelle juridiction, notamment avec le commissaire du gouvernement (puis procureur impérial).

Plus largement, dans la première moitié du XIX^e siècle le contentieux des particuliers est exercé par la direction politique ou la direction commerciale, tandis que c'est la direction des Archives qui joue le rôle de publiciste. Rosenstiel demeure au ministère jusqu'en 1824, rattaché aux Archives, mais semble avoir une activité réduite et ne s'occupe plus d'affaires litigieuses concernant des particuliers.

1844 – 1852 : la renaissance du bureau du Contentieux

L'idée d'un regroupement des affaires contentieuses renait en 1835 avec un rapport du ministre de Broglie au roi. Le bureau du Contentieux est recréé en 1844. Rattaché à la direction commerciale, il est chargé d'enregistrer toutes les réclamations particulières et d'appliquer les décisions du ministre à leur égard. Le chef de ce bureau est Du Bouzet, assisté d'un rédacteur, d'un commis et de deux expéditionnaires. Ce bureau a encore des compétences limitées puisqu'il est assisté d'un Comité consultatif du Contentieux qui joue, lui, le rôle de publiciste. Ce comité est composé de 5 personnes : quatre parlementaires et un secrétaire, fonction assurée par le chef du bureau du Contentieux. L'avis du Comité doit être recueilli pour chaque affaire. Le publiciste en titre, lui, n'a plus de fonction juridique.

¹ https://francearchives.gouv.fr/fr/authorityrecord/FRAN_NP_000075

La seconde République constitue une période d'effacement pour le Contentieux. Par souci d'économie, le bureau est supprimé et ses attributions passent à la Comptabilité, renommée direction des Fonds, de la Comptabilité et du Contentieux. Le Comité consultatif est néanmoins maintenu et fonctionne normalement.

1853 – 1906 : la sous-direction du Contentieux

Le second Empire marque l'apogée du Contentieux. Dès 1853 il est rattaché à la direction politique et en devient l'une des quatre sous-directions, aux côtés de trois sous-directions géographiques. Cette organisation reste stable pendant tout le second Empire et même au-delà. En 1870, la sous-direction est renommée sous-direction du Contentieux politique et commercial. Entre 1879 et 1882, le Contentieux devient même une direction autonome, composée d'une sous-direction du Contentieux de droit public et d'une sous-direction du Contentieux de droit privé. Entre 1882 et 1906, le Contentieux est de nouveau une sous-direction de la direction des Affaires politiques.

Le rôle de cette sous-direction ne cesse de se développer pendant le second Empire. Dès 1853, s'ajoutent à ses attributions traditionnelles les conventions postales, les traités d'extraditions et les affaires qui en découlent. En 1864 ces compétences sont étendues à toutes les questions de droit public international. La sous-direction du Contentieux profite du renouveau du rôle international de la France et accompagne l'émergence du droit international.

Le principal acteur de cette période est Alfred Villefort. Docteur en droit né en 1820, il entre au Contentieux en 1853 comme attaché. Il en devient directeur-adjoint en 1877 puis directeur en 1880. Un autre personnage important est Louis de Clercq, ancien rédacteur politique sous Louis-Philippe recruté en mars 1854 comme publiciste. Il est chargé des problèmes de droit maritime en temps de guerre appelés à être évoqués par la France au Congrès de Paris. Il devient par la suite commissaire du gouvernement près le Conseil des prises.

A partir de 1906 : une fonction éclatée

L'année 1907 marque un changement important dans l'organisation du ministère. La séparation entre affaires politiques et affaires commerciales étant de plus en plus critiquée, la direction politique et la direction commerciale sont fusionnées en une seule direction des Affaires politiques et commerciales, organisée géographiquement. Cette nouvelle direction traite l'ensemble des affaires politiques, commerciales, financières et contentieuses, s'il s'agit d'un contentieux d'ordre politique. Elle comporte aussi un jurisconsulte et un jurisconsulte-adjoint. L'ensemble des services administratifs et techniques, eux, sont groupés en une direction des Affaires administratives et techniques, composée d'une sous-direction des Unions internationales et des affaires consulaires et d'une sous-direction des Affaires de chancellerie et du contentieux administratif. Les affaires contentieuses sont donc désormais traitées par l'une ou l'autre des deux directions selon leur type, politique ou administratif.

Modalités d'entrée et de conservation :

Le fonds dit du « Contentieux » a été versé aux Archives diplomatiques avant 1931 (date de son état de versement) et mis en dépôt aux Archives nationales avec d'autres fonds sans doute cette même année. Il est revenu aux Archives diplomatiques en février 1977² et a été conservé au Centre des archives diplomatiques de Nantes jusqu'en 2009. L'inauguration du Centre des archives diplomatiques de La Courneuve a permis au fonds du Contentieux de rejoindre les autres fonds de l'administration centrale. Le classement définitif de ce fonds a commencé en septembre 2024.

² 404INVA/102, Archives des Archives

Présentation du contenu :

La cote 509QO regroupe la série « Droit maritime » du fonds du Contentieux, c'est-à-dire les articles 1 à 80 de l'état de versement de 1931. Ce sous-fonds a la particularité de couvrir des dates extrêmes très larges (de l'Ancien régime au début du XX^e siècle). Le classement a permis de dégager trois ensembles, ou « tranches », représentant trois périodes d'activité du bureau du Contentieux. Étant donné la durée de règlement des affaires, les dossiers étaient parfois tenus sur des temps très longs. Ces tranches peuvent donc se chevaucher.

La première tranche rassemble les dossiers du bureau du Contentieux actif pendant la Révolution. Ils concernent uniquement des questions liées aux prises maritimes. Cette tranche contient aussi des archives dont le Contentieux a hérité (la correspondance de l'Ancien régime au sujet de prises) et des dossiers concernant les prises produits après sa disparition, notamment sous le Consulat et l'Empire.

La deuxième tranche rassemble les dossiers produits par la sous-direction du Contentieux sous le Second Empire. Elle témoigne du net élargissement du champ d'action du bureau du Contentieux, qui n'est plus limité aux questions de prises. Les dossiers concernent en effet plus largement les questions de droit maritime pendant les guerres : les prises, mais aussi les blocus, les droits des neutres, l'abolition de la course etc.

La troisième tranche commence en 1870 et couvre le début de la III^e République. Elle témoigne d'un nouvel élargissement de l'action de la sous-direction du Contentieux. La sous-direction continue à ouvrir des dossiers au début de chaque guerre (guerre franco-prussienne, guerre russo-turque) mais ouvre aussi des dossiers pour chaque pays, alimentés au fur et à mesure que des évènements liés au droit maritime se produisent.

La deuxième et la troisième tranche sont organisées selon le même plan de classement. On trouve d'abord les dossiers de « questions de principes », c'est-à-dire les questions de droit à valeur plus générales, mais aussi la documentation et l'évolution de la législation. On trouve ensuite les dossiers de suivi de chaque conflit. Sous l'intitulé « Conseil des prises » on trouve la correspondance entre le ministère des Affaires étrangères et le commissaire du gouvernement près le Conseil des prises ainsi que les décisions du Conseil des prises. Pour les guerres du XIX^e siècle auxquelles la France a participé, il est donc important de consulter le dossier couvrant la guerre elle-même ainsi que le dossier « Conseil des prises ». Enfin, on trouve dans la troisième tranche les dossiers tenus pays par pays. Chaque dossier de pays contient plusieurs petits sous-dossiers classés par année relatifs à un évènement de droit maritime (blocus, abordage, prise etc) ayant eu lieu dans ce pays.

Dans les années 1840-1850, le bureau du Contentieux appliquait les avis du Comité consultatif du Contentieux, il est donc important de consulter les cartons³ contenant ces avis et les échanges qui ont eu lieu sur ces sujets.

Enfin, des affaires liées au droit maritime peuvent se trouver dans d'autres parties du fonds du Contentieux quand leur règlement juridique dépassait le seul droit maritime. C'est le cas de l'affaire « Rougemont » ou de l'affaire du corsaire *Le Chasseur*, qui ont été classées par le bureau du Contentieux dans la série Droit international, classée par pays.

Sources complémentaires :

Archives diplomatiques :

³ Qui ne se trouvent pas sous la cote 509QO.

Contentieux, Droit maritime (1744-1902)
509QO

- Site de La Courneuve :

Mémoires et documents, France, Neutralité maritime, course, prises en mer (1681-1824) : 53MD/2021 à 2031.

Correspondance politique et commerciale, série Y internationale, articles 103 à 130 : Droit de la guerre sur mer et droit public maritime (1918-1940) : contient notamment les jugements du Conseil des prises et des dossiers de navires pour les prises faites pendant la première Guerre mondiale : 75CPCOM 103 à 130.

- Site de Nantes :

Dossiers d'instructions et registres de prises maritimes dans les fonds des consulats.

Archives nationales :

Fonds « Affaires étrangères »

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/SAPDF/Egfn_aff_airesetrangeres.pdf

Fonds « Marine » : série F/2 Prises

http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/fonds/EGF/SA/SAPDF/Marine_ancien.pdf

Archives du Conseil des prises

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/producteur/consultation_Producteur.action?formCallerNP=PRODUCTEUR&formCallerIR=¬ProdId=FRAN_NP_000075

Archives nationales d'Outre-mer :

Fonds du secrétariat d'État à la Marine, série F/4 (bureau du Contentieux)

https://recherche-anom.culture.gouv.fr/data/files/anom.diffusion/pdf/inventaires/FRANOM_00028_all.pdf?1735214498

Bibliographie :

Les affaires étrangères et le corps diplomatique français, Jean Baillou (dir.), CNRS, Paris, 1984

Mode de classement :

Avant son reclassement de 2024, ce sous-fonds était organisé selon la logique adoptée par le bureau du Contentieux. Venaient d'abord les cartons des « questions de principes » puis les cartons des guerres du XIX^e siècle puis les cartons des prises maritimes (de l'Ancien régime à l'Empire, classés selon le pavillon du navire pris). Beaucoup de cartons étaient mal classés, certains contenaient du vrac. Les dossiers consacrés au Conseil des prises, eux, étaient disséminés dans plusieurs cartons. Toutes les périodes étaient ainsi mélangées, rendant le fonds inintelligible.

Le reclassement a eu pour but de rendre de restituer l'évolution des missions du bureau du Contentieux. Les dossiers ont été rassemblés dans leur ordre originel, selon la période où ils

Contentieux, Droit maritime (1744-1902)
509QO

ont été créés. Ainsi, la correspondance d'Ancien régime a été rassemblée et associée au textes législatifs et réglementaires de cette période qui se trouvaient dans d'autres cartons. Puis viennent les dossiers produits pendant l'époque révolutionnaire, puis pendant le Second Empire et pendant le début de la III^e République.

Le reclassement a enfin permis d'identifier et de rassembler deux séries de dossiers d'instruction de prises maritimes issus des consulats d'Amsterdam et d'Hellevoët-Sluys (époques Révolution et Empire). Ces dossiers sont arrivés à Paris à une date inconnue, peut-être dès 1813⁴ pour ceux d'Amsterdam et peut-être en 1919 pour ceux d'Hellevoët-Sluys⁵ et ont été intégrés aux archives du Contentieux. N'ayant pas vocation à faire partie des archives de l'administration centrale, ces dossiers ont été restitués au centre des Archives diplomatiques de Nantes.

Conditions d'accès : Libres.

Conditions de reproduction : La reproduction est libre pour les documents communicables dans les conditions prévues par le règlement de la salle de lecture.

Langue des documents : français.

Contrôle de la description : Sarah CLINET, conservateur en chef du patrimoine.

Date de la description : décembre 2024.

⁴ Lorsque les Pays-Bas recouvrent leur indépendance après l'annexion française.

⁵ En même temps que les archives du consulat de Rotterdam.

Description du contenu

1 - 15 Première tranche : de l'Ancien Régime à l'Empire

1744-1831

1 - 2 Ancien régime

1744-1783

- 1** Lettres du secrétaire d'État aux Affaires étrangères (Antoine Rouillé) au secrétaire d'État à la Marine (Jean-Baptiste d'Arnouville puis François-Marie de Moras) traitées par le bureau des Consulats.

1756-1757

- 2** Législation et règlementation sur les prises maritimes (1744-1783). Lettres adressées au secrétaire d'État à la Marine au sujet de prises maritimes, traitées par le bureau des Consulats (1756-1762).

1744-1783

- 3** **1790-an VIII.** – Législation et organisation du jugement des prises maritimes (1790-an VIII). Envoi de trois circulaires sur la navigation des neutres aux consuls et ambassadeurs (an IV-an V). Application de l'arrêté du 8 brumaire an VII : correspondance et circulaires (an VII). Rapports au Directoire et rapports aux consuls sur la loi du 29 nivôse an VI (an VII-an VIII). Récapitulation du nombre des corsaires : synthèse et détail pour chaque port (An VII). Instructions du roi d'Angleterre sur la course, saisies sur un navire corsaire anglais (An VII).

1790-an VIII

4 - 6 An VIII-1831

- 4** Législation et règlementation sur les prises, notamment institution du Conseil des prises (an VIII-1831). Rapports faits au pouvoir exécutif (Directoire, ministre, Consuls, empereur, roi) sur des affaires de droit maritime dont des prises (an VII-1816).

An VIII-1831

- 5** Rapports et projets de loi sur le Conseil des prises (an VIII). Correspondance entre le ministre des Relations extérieures et le commissaire du gouvernement près le Conseil des prises (an VIII-1812). Relevés mensuels des décisions du Conseil des prises (an VIII-an XI).

An VIII-1812

- 6** Décisions imprimées du Conseil des prises.

An VIII-an XIV

7 - 8 Contentieux maritime international

1789-an X

7 - 8 Espagne

- 7** Réclamations de navires naufragés ou considérés comme épaves (1789-1792). Prise d'un convoi anglais par la division du contre-amiral Richery : opposition du gouvernement espagnol aux ventes, approvisionnement de la division, rapport sur des insurrections à bord, négligences du commandant espagnol, altercation avec des émigrés français (an IV). Captures de navires portugais (an V). Capture de navires anglais (an V).

Dénis de justice des autorités locales et dilapidations imputées à un consignataire (an IV-an V). Actes d'hostilités commis par des bâtiments ennemis ou neutres contre des corsaires français (an IV-an VI). Opposition du gouvernement espagnol au jugement et à la vente de prises américaines, prussiennes, anglaises et suédoises (an V-an VII).

- 8** Correspondance avec les consuls et l'ambassadeur en Espagne concernant l'opposition du gouvernement espagnol à loi du 8 floréal an IV attribuant le jugement des prises aux consuls (an IV-an VI). Pouvoir des vice-consuls pour juger les prises (an V-an VI). Réclamations de navires saisis dans les ports espagnols (an II-an VI). Correspondance avec les consuls et l'ambassadeur en Espagne concernant les pouvoirs des consuls pour administrer les prises et le commerce (An V).

An IV-an VI

Toscane. – Conflit de juridiction entre le consul français et les magistrats de Livourne pour la juridiction des prises (an V).

Hollande. - Demandes du gouvernement batave de protéger des corsaires ses navires navigant sous pavillon neutre (an V-an VI).

États-Unis. Réclamations des armateurs de corsaires pour l'application de la convention du 8 vendémiaire an IX (an IX-an X).

An V-an X

- 9** **Jugement de prises maritimes.** – Copies de jugements de prises par le consul de New York (an II). Échouement de navires russes et prussiens sur les côtes de Wittow : pièces des navires, réclamation devant le Conseil des prises (1812-1814).

1812-1814

- 10 - 15** **Dossiers de réclamations contre des jugements de prises** (classés par ordre chronologique d'ouverture du dossier puis par nationalité des navires pris)

An II-1816

- 10** **An II.** – Rapports présentés au Comité de Salut Public (an II-an III).

An V. – Danemark. États-Unis. Raguse. Suède. Toscane. (An V-an IX)

An VI. – Danemark. États-Unis. Suède. Hambourg. Hollande. (An VI-an VIII)

An II-an VIII

11 **An VI.** – Gênes : affaire des corsaires *L'Aventurier* et *Le Massena*.

An VI-an XIII

12-14 **An VII**

An VII-an X

12 Pavillon inconnu. Angleterre. Danemark. États-Unis.

An VII-an X

13 Hollande. Papenbourg. Raguse. Toscane.

An VII-an X

14 Prusse. Suède.

An VII-an IX

15 **An VIII.** – États-Unis. Hambourg. Hollande. Prusse. Raguse. Suède. (An VIII).

An IX. – États-Unis. Danemark. (An IX-1817)

An X. – Angleterre. États-Unis. (An X-1806)

An XI. – Angleterre. États-Unis. (An XI)

1806. – Danemark. (1806)

1808. – Corsaires français pris illégalement en Sardaigne : indemnités accordées par le gouvernement Sarde (1808-1815).

1816. – Affaire du *Giuseppino* : mémoires de M. d'Hauterive pour l'annulation d'une décision du Conseil des prises (1816).

An VIII-1817

16 - 63 Deuxième tranche : Second Empire

1824-1890

16 **Questions de principes.** – Notes historiques et documentation ([1676]-1868). Dossier général dont droit de visite et d'asile, recoussse, blocus, prisonniers de guerre, bâtiments belligérants dans un port neutre (1854-1877).

[1676]-1877

17 - 38 Guerre de Crimée (1854-1856).

1853-1860

- 17** Questions de principe dont prisonniers de guerre, neutralité, contrebande, prises, commerce avec l'ennemi (1854-1860). Envoi de circulaires aux ambassadeurs et aux consuls (1854-1856). Notes au ministre et rapports à l'empereur (1854-1856). Notes manuscrites du ministre (1854-1855).

1854-1860

- 18** Accusés-réception de notification de blocus de la part des ambassades et légations étrangères en France. – Blocus du golfe de Finlande (1854). Blocus de la mer Blanche (1854-1855). Blocus de la mer Noire (1854-1855). Blocus du golfe de Bothnie (1854-1855). Blocus de la Baltique et des bouches du Danube (1854-1856). Blocus de Libau, Windau et Riga (1855).

1854-1856

- 19** Conventions, instructions sur les prises et correspondance avec le commissaire du gouvernement près le Conseil des prises (1854-1856). Dossiers de navires pris (1854-1855). Déclaration de guerre et ses suites : coupures de presse (1854-1858).

1854-1858

- 20** Prisonniers de guerre russes et français : correspondance et états nominatifs.

1855-1856

- 21-33** Correspondance du ministère des Affaires étrangères avec les représentations diplomatiques et consulaires françaises et étrangères (classée par pays et par correspondant).

1853-1856

- 21** Autriche (1854-1856). Grand-duc de Bade (1854-1856). Bavière (1854-1856). Bolivie (1854). Brésil (1854-1856). Buenos-Aires (1854-1855). Centre-Amérique (1854). Chine (1854-1855). Chili (1854-1855). Confédération germanique (1854-1855).

1854-1856

- 22** Belgique

1854-1856

- 23** Danemark (1854-1856). Deux-Siciles (1854-1856). République Dominicaine (1854). Équateur (1854-1855).

1854-1856

- 24** Espagne (1854-1856). États-Unis (1854-1856).

1854-1856

- 25-** Grande-Bretagne
27 **1854-1856**
- 25** Correspondance avec l'ambassade de France à Londres.
1854-1855
- 26** Correspondance avec l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris.
1854-1855
- 27** Correspondance avec les consuls français en Grande-Bretagne (1854-1855). Correspondance avec l'ambassade de France à Londres, avec l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris et avec les consuls français en Grande-Bretagne (1856).
1854-1856
- 28** Grèce (1854-1856). Haïti (1854-1856). Hanovre (1854-1856). Hesse Électorale (1855). Hesse Grand-ducale (1854). Îles Ioniennes (1854-1855). Maroc (1854-1855). Mecklembourg (1854-1856). Mexique (1854). Nouvelle-Grenade (1854-1855).
1854-1856
- 29** Pays-Bas (1854-1856). Parme (1856).
1854-1856
- 30** Pérou (1854-1855). Porte Ottomane (1855-1856). Portugal (1854-1855). Prusse (1854-1856).
1854-1856
- 31** Rome (1854-1855). Russie (1853-1856). Îles Sandwich (1854-1855). Sardaigne (1854-1856). Saxe Royale (1855). Saxe Weimar (1855). Suède (1854-1856). Suisse (1854-1856). Turquie (1854-1855).
1853-1856
- 32** Toscane (1854-1856). Tunis (1854-1855).
1854-1856
- 33** Uruguay (1854-1855). Venezuela (1854-1855). Villes libres et hanséatiques (Brême, Hambourg, Lübeck) (1854-1856).
1854-1856
- 34-37** Correspondance du ministère des Affaires étrangères avec les autres ministères.
1854-1856

Contentieux, Droit maritime (1744-1902)
509QO

- 34** Ministère de la Marine.
35 **1854-1856**
- 34** Lettres reçues.
1854-1855
- 35** Minutes des lettres envoyées (1854-1855). Lettres reçues et minutes (1856).
1854-1856
- 36** Ministère de la Guerre.
1854-1856
- 37** Ministère du Commerce (1854-1856). Ministère d'État (1854). Ministère des Finances (1854-1856). Ministère de l'Intérieur (1854-1856). Ministère de la Justice (1854-1856).
1854-1856
- 38** Correspondance avec des particuliers (1854-1856). Correspondance avec les autorités françaises (cabinet du préfet de Police de Paris, cabinet de l'empereur, agence du ministère des Affaires étrangères à Marseille, Conseil d'État, direction générale des Postes) (1854-1856).
1854-1856
- 39** **Déclaration du 16 avril 1856 abolissant la course.** – Coupures de presse (1856). Notes sur l'abolition de la course ([1823]-1860). Adhésions des gouvernements étrangers à la déclaration (1856-1857). Débats et pétitions pour l'inviolabilité de la propriété privée en mer, notamment sur la proposition des États-Unis (1859-1868).
[1823]-1868
- 40 - 42 Campagne d'Italie (1859).**
1859-1869
- 40** Questions de principe (1859). Documents généraux (1859). Notifications des mesures françaises à l'égard des pays neutres (1859). Notes, circulaires, rapports et décrets de l'empereur, notamment la modification de l'article 7 du règlement de 1778 (1859). Notes pour le *Moniteur* (1859). Blocus et prises : dossiers de navires pris, blocus sur les ports d'Ancône, Gaète et Venise (1859-1860). Restitution des prises faites pendant la guerre (1860-1869).
1859-1869
- 41** Prisonniers de guerre (1859). Correspondance avec des particuliers (1859-1863). Correspondance avec les ministères : Agriculture et commerce, Algérie et colonies, État, Finances, Guerre, Intérieur, Justice, Marine (1859-1860).
1859-1863

Contentieux, Droit maritime (1744-1902)
509QO

- 42** Correspondance par pays : Angleterre, Autriche, Belgique, Brésil, Costa-Rica, Deux-Siciles, Espagne, États Romains, États-Unis, Grèce, Hesse Grand-ducale, Pays-Bas, Prusse, Russie, Sardaigne, Saxe, Suède, Suisse, Tunis, Turquie, Venezuela. **1859-1860**
- 43** **Campagne de Cochinchine (1858-1862).** – Questions de principe (1861). Envoi de circulaires aux ambassadeurs et consuls (1860). Rapports à l'empereur (1860). Correspondance avec les ministères du Commerce, des Finances, de la Guerre, de la Justice et de la Marine (1860). Correspondance avec les ambassades et consulats en Chine, en Angleterre, aux États-Unis, en Nouvelle-Grenade et aux Pays-Bas (1860-1861). **1860-1861**
- 44 - 51** **Guerre de Sécession (1861-1865).** **1850-1877**
- 44** Projet de traité entre la France et les États-Unis (1855-1857). Négociations relatives à l'accession des États-Unis à la déclaration du Congrès de Paris (1856 et 1867). Déclarations de neutralité de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne (1861). Notes sur des points d'histoire du droit maritime américain et traités maritimes des États-Unis en vigueur (1850-1860). **1850-1867**
- 45** Questions de principe : documents généraux et affaires particulières (1861-1868). Contrebande de guerre, blocus, droit de visite, comblement d'un port confédéré : documents généraux (1861-1863). **1861-1868**
- 46** Conduite de la neutralité anglaise (1861-1865). Conduite de la neutralité française (1865-1868). Cessation des hostilités et suites de la guerre (1865-1877). **1861-1877**
- 47-48** Prises maritimes et corsaires **1861-1867**
- 47** Questions de principes dont organisation et jugement des prises aux États-Unis, instructions pour les croiseurs confédérés. **1861-1867**
- 48** Affaires particulières : prises en violation de blocus, saisies de navires neutres, affaire du *Cheshire*, du *Chesapeake* (ou *Gerrity*), du *Trent*, et du *Springbock*. **1861-1867**
- 49-51** Corsaires confédérés **1862-1871**

Contentieux, Droit maritime (1744-1902)
509QO

49 Dossier général : réclamations du gouvernement américain contre le gouvernement anglais.

1862-1870

50- Dossiers de navires

51

50 *L'Alabama* (1862-1871). *L'Alexandra* (1863-1864). *El Toussoun* et *El Monastir* (1864).

1862-1871

51 *La Florida* (1863-1865). *La Georgia* (1864). *Le Rappahannock* (1863-1871). *Le Shanghai* et *le San-Francisco* (1864). *Le Shenandoah* (1865-1866). *La Tuscaloosa* (1864).

1863-1871

52 **Guerre entre la France et le Mexique (1861-1867).** – Questions de principe et blocus (1862-1878). Recours devant le Conseil d'État pour la restitution de prises mexicaines : rapport au ministre, à l'empereur et décret ; correspondance avec le Conseil d'État ; dossiers par navires (1863-1879).

1862-1879

53 **Guerre des Duchés (1864).** – Documents généraux. Questions de principe. Blocus. Correspondance avec des particuliers.

1864-1877

54 **Guerre hispano-sud-américaine (1864-1866).** – Documents généraux (1865-1868). Questions de principe : prises, neutralité, blocus, contrebande (1865-1867). Pétitions de négociants à l'empereur (1865-1866). Bombardement de Valparaiso (1866-1884). Construction à Bordeaux de navires soupçonnés d'être destinés au Chili (1866-1869). Affaire du *Mathias Coroin* (1865). Affaire de la *Lucie* (1866-1872). Affaire du *Tornado* (1867-1871).

1865-1884

55 - 56 Conseil des prises

1854-1870

55 Notes historiques sur le jugement des prises (1854). Décrets, règlements et modèles de décision (1854-1870). Institution et organisation du Conseil des prises : correspondance, notes, projets de décrets (1854-1868).

1854-1870

56 Correspondance avec le commissaire du gouvernement près le Conseil des prises et expéditions de décisions du Conseil des prises pendant la guerre de Crimée (1854-1856), pendant la campagne de Cochinchine (1860-1862), pendant la guerre franco-autrichienne (1859-1860) et pendant la guerre du Mexique (1864-1865).

1859-1860

57 - 63 Commission des corsaires colombiens

1824-1890

- 57** Correspondance générale sur les prises faites en Colombie (1825-1847). Procès-verbaux de séances du Comité consultatif du Contentieux (1847-1849). Conventions avec la Nouvelle-Grenade, le Venezuela et l'Équateur (1856-1858).

1825-1858

- 58** Dossiers de navires. – Le *Casimir* (1824-1890). L'*Uranie* (1827-1859). Le *Laurel* (1828-1859). Navires non admis à l'indemnité (1825-1829).

1824-1890

- 59** Correspondance avec le Conseil d'État (1858), le ministère de la Justice (1858), la Caisse des dépôts et consignations (1864), le consul général de France à Caracas (1857-1859), le consul général de France à Quito (1857-1858), la légation de France à Bogota (1849-1859).

1848-1864

- 60-61** Paiement des indemnités par les trois États : correspondance avec les consuls et la Caisse des dépôts et consignations.

1858-1861

- 60** Nouvelle-Grenade (1858-1861). Venezuela (1859-1861).

- 61** Équateur (1858-1861).

- 62** Répartition des indemnités entre les ayants-droits : dossiers par navire.

1826-1859

- 63** Correspondance du ministre, rapports à l'empereur, décrets (1858-1861). Comptabilité des sommes versées par les trois États (1861). Avancée des travaux, sommes restant à répartir, lettres de particuliers (1861-1889).

1858-1889

64 - 75 Troisième tranche : début de la III^e République

1840-1902

64-65 Questions de principes

[1828]-1890

- 64** **Abordages.** – Législation étrangère sur les abordages (1880-1886). Demandes de modifications de la législation internationale (1885-1887). Dossiers d'abordages (1874-1887).

1874-1887

- 65** **Prises.** – Projet de révision de la législation française : recueil de la législation étrangère et internationale (1882-1885).

Blocus. – Procédure pour la publication des notifications de blocus (1890). Documentation ([1828]-1865).

[1828]-1890

66-67 Guerre Franco-Prussienne (1870-1871)

1870-1877

- 66** Correspondance avec les ambassades et légations étrangères en France (Angleterre, États-Unis, Pays-Bas, Suède et Norvège, Bolivie, Danemark, Italie, Russie, Suisse) classée par ordre chronologique (1870-1871). Correspondance avec l'ambassadeur à Berlin, le général de Fabrice⁶, le parquet du tribunal de première instance de la Seine et le ministère de la Marine (1871).

1870-1871

- 67** Dossiers de navires pris (1870-1877). Affaire de la *Magdalena* (1870-1873). Contributions levées par les Allemands pour indemniser leurs armateurs (1871-1872).

1870-1877

68-69 Guerre russo-turque (1877-1878).

1877-1880

- 68** Neutralité de la France et des puissances européennes (1877-1878). Questions de principe, notamment sur la navigation du Danube et le blocus de la mer Noire (1877-1878).

1877-1878

- 69** Notes et coupures de presse (1877). Achat de navires possiblement corsaires par le gouvernement russe (1878). Réclamations de négociants français ayant fourni les troupes russes (1878-1880).

1877-1880

70 - 71 Conseil des prises

1870-1902

- 70** Organisation du Conseil des prises : notes, correspondance, projets de décrets (1870-1877). Expéditions et copies de décisions du Conseil des prises relatives aux prises de la guerre franco-prussienne (1870-1873). Correspondance avec la commission provisoire chargée de remplacer le Conseil d'État (1871-1873).

1870-1877

- 71** Nominations au Conseil des prises : correspondance et décrets.

1884-1902

⁶ Georges-Frédéric-Alfred de Fabrice (1818-1891), chef de l'armée d'occupation allemande en France.

72 - 75 Questions de droit maritime classées par pays

[1833]-1886

72 Allemagne (1860-1885). Argentine (1872-1882). Belgique (1875-1886). Brésil (1840-1878). Chili (1874-1875).

1840-1886

73 République Dominicaine (1869-1870). Espagne (1859-1878). États-Unis (1867-1877). France (1860-1877).

1860-1878

74 Grande-Bretagne (1857-1876). Grèce (1868). Haïti (1864-1876). Hawaï (1871). Hollande (1871-1873). Italie ([1833]-1871). Madagascar (1884-1885).

[1833]-1885

75 Nicaragua (1854-1857). Panama (1868). Pérou (1877). Portugal (1864-1875). Prusse (1870-1872). Russie (1867-1876). Turquie (1861). Venezuela (1862-1875).

1854-1877